



Association des bibliothèques fribourgeoises
Vereinigung Freiburger Bibliotheken

Message aux bibliothécaires :

Obligation du certificat Covid dans les bibliothèques

Depuis le 13 septembre, l'obligation de présenter un certificat Covid est en vigueur également dans les bibliothèques publiques. Les bibliothèques et leurs clients ont été surpris par cette nouvelle mesure et la rapidité avec laquelle elle a dû être introduite. Les réactions des usagers vont de la sympathie et de la compréhension à des critiques féroces adressées aux bibliothécaires qui doivent appliquer les mesures. BiblioFR reconnaît que l'exigence d'un certificat peut être un moyen de lutter efficacement contre la pandémie dans certains cas et relève qu'il s'agit d'une mesure temporaire. BiblioFR déplore et condamne fermement les réactions outrancières, déplacées et choquantes de certains usagers. L'association appelle tous les usagers à respecter les bibliothécaires. Nous sommes tous victimes de la pandémie, nous sommes dans le même bateau et nous ne pourrions surmonter la crise que si nous travaillons ensemble.

Les bibliothèques disposent d'une certaine marge de manœuvre pour organiser leurs services de manière à ce qu'ils continuent à être disponibles pour tous les clients, y compris ceux qui ne possèdent pas de certificat. L'association faîtière des bibliothèques suisses, Bibliosuisse, communique sur son site : « Les offres de *click&collect* dans les bibliothèques ne sont pas concernées par l'obligation de certificat bien que le retrait doive être organisé de telle sorte que le séjour soit limité au temps nécessaire et que d'autres mesures de protection (obligation de porter un masque, distance) s'appliquent. » Bibliosuisse communique également qu'un certificat COVID n'est pas exigé pour les événements à l'extérieur, ni pour un groupe fixe de 30 personnes au maximum (dans ce cas, le port du masque est obligatoire et les distances doivent être respectées). Nous avons constaté que de nombreuses bibliothèques en Suisse pratiquent de la sorte. BiblioFR encourage les bibliothécaires à utiliser cette marge de manœuvre et à rester ainsi en contact avec leur public.

Il est souhaitable que les bibliothèques partagent des informations et des conseils sur ces pratiques. Bibliomedia Lausanne propose des échanges sur ce sujet. BiblioFR vous informera au fur et à mesure s'il y a de tels échanges au niveau suisse et va organiser prochainement des rencontres en vidéoconférence.

BiblioFR est conscient que cette situation nécessite des ressources supplémentaires. Les bibliothèques ne doivent pas hésiter à communiquer ceci à leurs autorités et à les appeler à en tenir compte et à apporter un soutien.

Les bibliothèques ne doivent pas hésiter à communiquer à leurs autorités que cette situation nécessite des ressources supplémentaires et à appeler les communes et les sponsors à en tenir compte et à apporter un soutien.

En outre, BiblioFR va entreprendre des démarches pour obtenir des autorités un assouplissement de l'obligation du certificat pour certains services, dans le but de continuer à faire des bibliothèques des lieux de rencontre, d'échange, d'information et d'apprentissage pour tous. Sur le fond, on peut se demander si les mesures déjà en vigueur précédemment – masques obligatoires, désinfection et distance sociale – n'étaient pas suffisantes pour minimiser le risque d'infection dans les bibliothèques. On pourrait renoncer à l'exigence du certificat pour les personnes qui se rendent à la bibliothèque pour un temps limité, par exemple des parents ou grands-parents venant choisir des documents avec leurs enfants ou petits-enfants.

Fribourg, le 23 septembre 2021

Lien : www.bibliosuisse.ch

Président/Präsident :
Secrétariat/Sekretariat :
Internet :

Pierre Buntschu
BiblioFR, Bibliothèque cantonale et universitaire, Rue de la Carrière 22, 1700 Fribourg
site web www.bibliofr.ch, blog <https://frebiblio.org/>, e-mail info@bibliofr.ch